

## LES GRAVURES RUPESTRES DU CAP CORSE

Jacques Magdeleine

Outre les témoins purement matériels de sa présence tels qu'outils, sépultures, reliefs de repas, etc., l'homme préhistorique a laissé des traces moins évidentes de son passage. Parmi celles-ci, figurent ce que l'on nomme « l'art pariétal » et « l'art rupestre ».

« L'art pariétal » désigne les peintures et gravures qui ornent les parois des grottes. Bien connu, avec des sites célèbres tels Lascaux, Altamira ou, découverte plus récente, la grotte Cosquer, il est daté par les spécialistes et remonte au Paléolithique. Il ne concerne donc pas la Corse qui en ces temps-là, n'était pas encore peuplée<sup>1</sup>.

« L'art rupestre », désigne les gravures ou rares peintures tracées, non sur des parois de grottes mais sur des roches en plein air ou les parois d'abris très ouverts et cette disposition, généralement sise hors de tout contexte archéologique, le rend difficile à dater<sup>2</sup>. D'une manière générale, on admet de le faire remonter à la Préhistoire récente, mais en gardant une certaine réserve car, dans le cas des gravures notamment, certaines, peuvent être d'époques historiques.

Cet « art rupestre » est présent en Corse. Sur l'ensemble de notre île, on recense pour l'heure une vingtaine de roches gravées, mais il est très probable que bien d'autres restent sinon à découvrir, car souvent ces roches gravées sont connues de certains habitants et particulièrement des bergers, mais à répertorier et à étudier.

La répartition des sites recensés (cf. fig. 1)<sup>3</sup> met en évidence une disparité entre les différentes régions de Corse : un seul site est connu dans le sud, les autres se situent entre le secteur de Galeria,

le centre, le centre-est et le Cap. Cette répartition qui laisse pratiquement tout le sud de l'île vierge de tout vestige et qui situe plus du tiers des manifestations dans le Cap Corse, donne à ce dernier une importance particulière, d'autant plus qu'il est le seul à posséder un site présentant des peintures rupestres. Ce déséquilibre est étonnant et n'est certainement pas dû au manque de prospection car la Corse méridionale semble plus riche en gisements préhistoriques que le nord ; faut-il imputer cette différence à la nature des sols, la gravure étant plus aisée sur les roches de la Corse schisteuse que sur les granites du sud ?...

Les seules peintures rupestres de Corse sont les peintures de la *Grotta Scritta* dans la commune d'Olmata du Cap. Étudiées et publiées par R. Grosjean dès 1959<sup>4</sup>, elles ont intéressé par la suite quelques chercheurs continentaux et récemment, une équipe de l'Université de Corse sous la direction M. C. Weiss<sup>5</sup> en a fait une étude exhaustive. Cette étude met l'accent sur les difficultés d'interprétation que posent les signes et les figures représentés en soulignant les divergences qui apparaissent entre les divers auteurs qui ont tenté de donner une signification à ces peintures. Outre certains motifs totalement abstraits, dont la signification nous échappe totalement, on s'accorde à voir surtout des représentations humaines plus ou moins stylisées et peut-être quadrupèdes, sans bien définir lesquels.

L'approche chronologique reste large et va de la fin du Néolithique à l'Âge du Bronze.

Il est heureux qu'une équipe universitaire ait mené à bien ce travail avec un relevé précis car la dégradation de ces peintures restées sans aucune protection, va en s'accroissant d'année en année et ces traces risquent un jour de n'être plus qu'un souvenir.

Les gravures, fort heureusement, sont moins sensibles aux atteintes du temps (mais hélas pas à celles des hommes). On reconnaît généralement deux techniques pour l'obtention de ces gravures. Une technique par incision de la roche, on observe alors une coupe de l'entaille en

<sup>1</sup> Dans l'état actuel de la recherche, aucun témoignage concret d'un peuplement permanent de l'île au Paléolithique, n'a été découvert en Corse. Seule la grotte de la *Coscia* à *Macinaggio*, pourrait attester d'un passage de l'homme sur l'île, mais à une époque antérieure à toute manifestation artistique pariétale.

<sup>2</sup> Quelques rares fois cependant, la relation avec l'environnement archéologique immédiat où les figures représentées par les gravures ont permis des datations. C'est le cas par exemple des peintures du Levant espagnol ou des gravures du Mont Bego.

<sup>3</sup> Nous laissons hors de notre présentation les roches à cupules. Elles procèdent peut-être aussi du phénomène gravures rupestres mais certaines sont incontestablement d'usage utilitaire et par là même sont exclues de ce que l'on considère comme une manifestation artistique.

<sup>4</sup> R. Grosjean. *Les premières peintures rupestres de Corse*. Etudes Corses. n°22. 1959.

<sup>5</sup> cf. article de F. Lorenzi dans ce numéro.

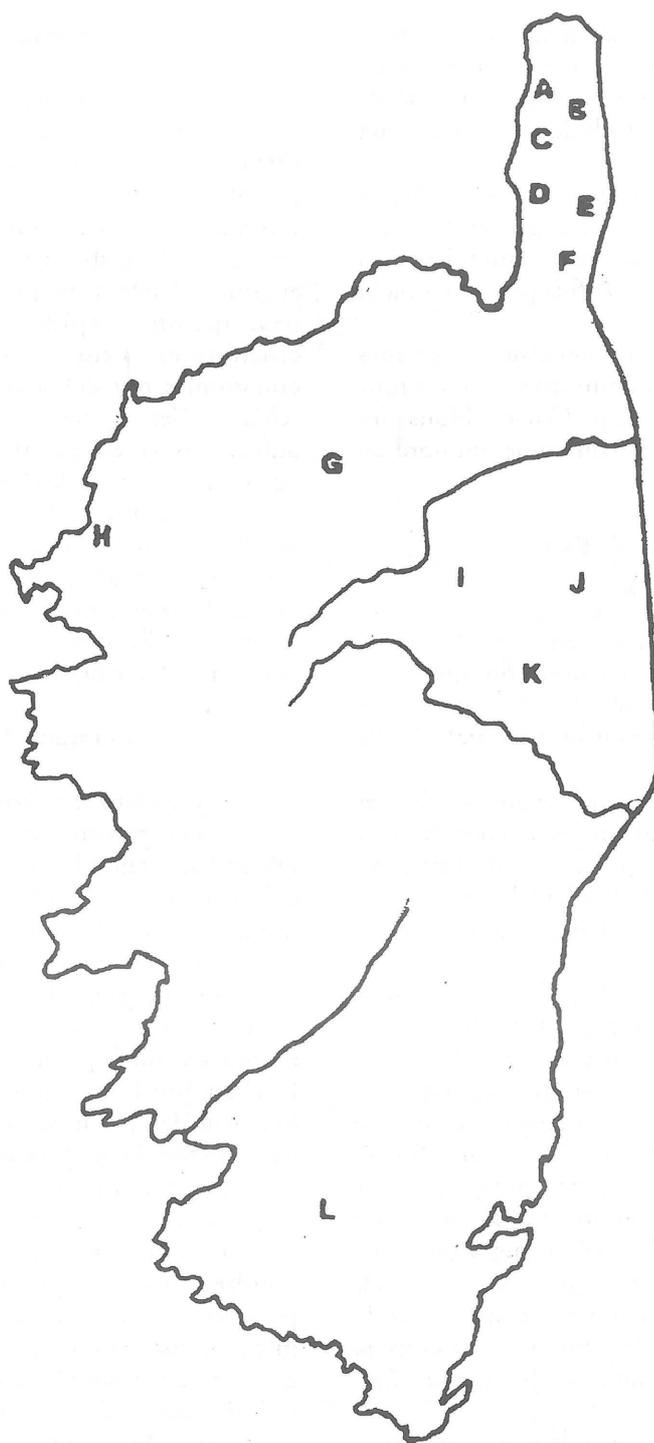


Figure 1 : Répartition des gravures

A. Pino : « *E Croce* » - B. Luri : « *Castello* » - C. Barrettali : « *Petra Scritta* », « *Piano Santa Croce* » - D. Olmeta du Cap : « *Grotta Scritta* » - E. San Martino di Lota - F. Santa Maria di Lota : « *Petra Scritta* » - G. Olmi Cappella : Forêt de Tartagine - Castifao : « *Chjosu Cummunu* », « *Castuna* » - H. Galeria : « *Stazzalellu* », « *Turcatu* », « *Culetta Gbilormu* », « *Chiumi* » - I. Cambia : « *Petra Frisgata* », Loriani : « *Aghja à a penta* », Salicetu : « *A Mazzulella* » - J. Santa Reparata di Moriani : « *L'incrucchiata* » - K. Zuani : « *Montepiano* » - L. Sartene : « *Maratu* ».

V, et une technique par piquetage, qui pourrait être plus ancienne et qui donne une coupe en U, plus ou moins large. Il n'est pas toujours aisé de distinguer entre ces deux techniques, toutes deux présentes dans le Cap.

Nous ne ferons pas ici une étude technique et exhaustive de ces gravures, notre objet est simplement de faire connaître ces témoins souvent ignorés et parfois perdus en plein maquis.

Actuellement, nous connaissons sept sites répartis dans cinq communes recouvrant pratiquement tout le Cap Corse. Nous les présenterons commune par commune, du nord au sud.

### Commune de Pino

Lieu-dit *Croce*<sup>6</sup>.

Les gravures, qui représentent des croix, sont situées sur l'ancien chemin conduisant de Pino au hameau ruiné de *Barbalinca*, et probablement ancien chemin de Barrettali, à une altitude de 310 m.

En cet endroit, actuellement sombre et très boisé, le chemin qui monte fait un lacet et passe entre deux rochers qui resserrent le passage. C'est sur la paroi verticale bordant le chemin, du rocher faisant face du nord nord-ouest, que les croix sont gravées.

L'ensemble est très dégradé et les gravures sont inégalement conservées. J. Orsatelli de Pino, en a fait un relevé que nous publions (cf. fig. 2). On reconnaît vingt signes : 14 croix (grecques et latines) et 6 traits verticaux, occupant la surface d'un bloc rocheux mesurant 1,10 m sur 0,90 m. La gravure semble obtenue par piquetage puis polissage des rainures ainsi obtenues, ce qui donne une coupe en U dont la profondeur dépasse 10 mm et la largeur peut atteindre 40 à 50 mm. Certaines branches horizontales empruntent le clivage naturel de la roche schisteuse. La croix la plus petite mesure 60 mm, la plus grande 290 mm.

Selon une légende locale, les croix représenteraient le nombre de morts résultant d'un combat opposant les gens de Pino à ceux de la *Barbalinca*<sup>7</sup>

<sup>6</sup> Nous remercions Monsieur Jean Orsatelli, du hameau de *Casuccio* à Pino, qui nous a accompagné sur les lieux et qui a fait le relevé de ces gravures.

<sup>7</sup> Les légendes qui racontent que les croix représentent le nombre de défunts morts à cet endroit à la suite de combats, d'accidents, de la peste, se retrouvent également dans les régions continentales, qui possèdent des roches gravées.

### Commune de Luri

Lieu-dit *Castellu*.

Décrit et fouillé en partie par J. C. Ottaviani et P. Nebbia<sup>8</sup> cet oppidum protohistorique qui domine l'actuel hameau de *Castello*, a été occupé jusqu'au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Dans la publication de leurs travaux, les auteurs signalent la présence et donnent une description rapide de quatre signes cruciformes : « sur le versant sud, 4 signes cruciformes ont été sculptés sur une plaque de schiste. Ces 4 signes cruciformes, dont les dimensions varient de 10 à 350 cm, possèdent une cupule à l'extrémité de chaque branche. »

Une visite du site en 1995 a montré qu'elles venaient d'être récemment la proie d'un vandale qui avait essayé d'extraire, à coups de burin, le fragment de roche les supportant. A l'heure actuelle, il ne reste gravée sur la roche, que l'extrémité d'une branche cupulée.

### Commune de Barrettali

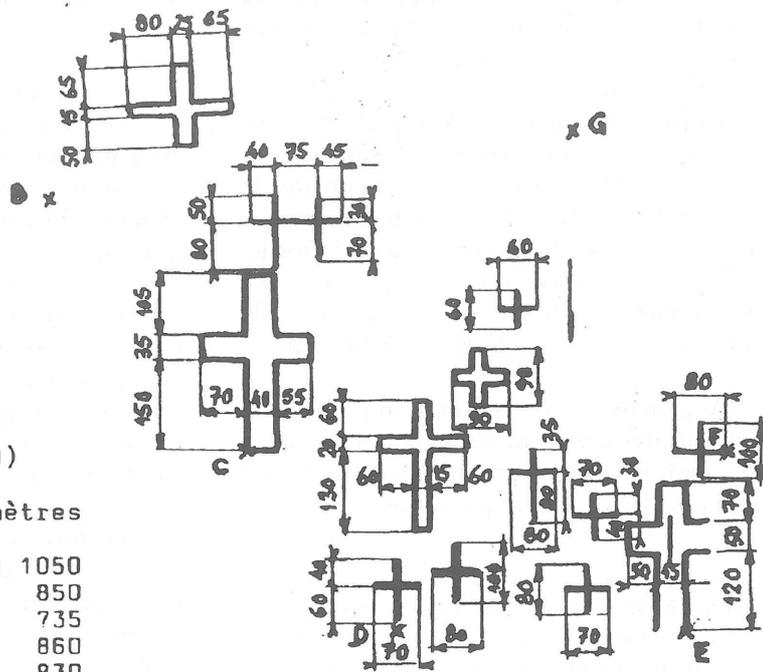
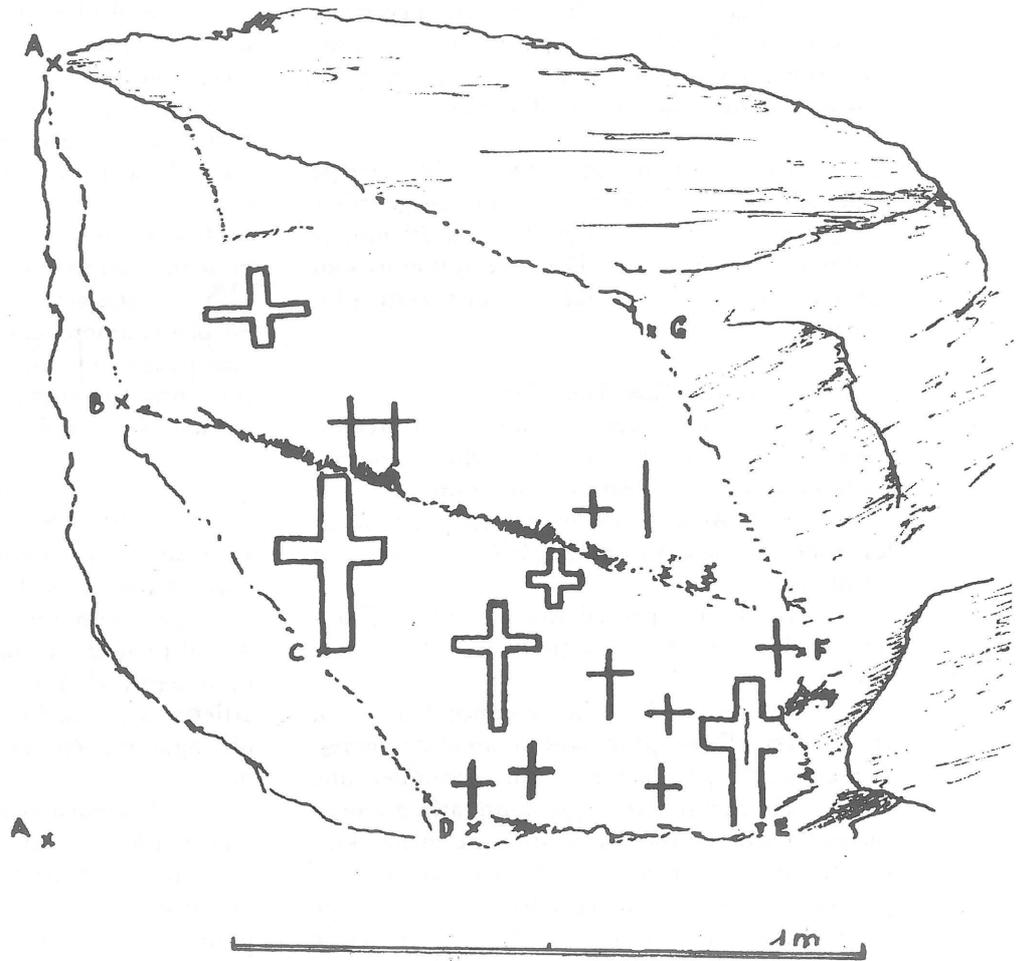
Lieu-dit *Petre Scritte*<sup>9</sup>

Les gravures sont situées sur le chemin reliant Barrettali à Pino, sur le versant ouest d'une colline dominant le *Monte Minerbio* et la mer, à une altitude de 490 m (cf. fig. 3).

Le chemin s'engage dans un étroit couloir ne dépassant guère 1 mètre de large, formé par deux grands blocs rocheux en schiste. Les gravures se trouvent sur la paroi verticale de la roche faisant face au nord nord-ouest. Elles occupent une longueur de 2,50 m sur le rocher qui mesure plus de 5 m de long. L'ensemble est passablement dégradé par l'érosion et les gravures sont inégalement conservées. Cette différence de l'état de conservation pourrait résulter d'un phénomène d'ordre chronologique, certaines gravures étant plus récentes que d'autres ; à l'observation, les mieux conservées sont celles qui présentent une gravure plus profonde que les autres. Le motif est uniformément composé de croix, croix grecques à deux branches sensiblement égales et toutes disposées verticalement. Actuellement on en compte 13, mais certaines ont probablement disparu, ainsi entre les n° 7 et 13 on devine deux traits verticaux.

<sup>8</sup> J. C. Ottaviani et P. Nebbia. *Le site protohistorique de Castellu à Luri*. Archeologia Corsa, n°1, 1976.

<sup>9</sup> Nous remercions chaleureusement M. A. Monti de Luri, qui nous y a conduit ainsi que sur bien d'autres sites et qui nous a si souvent secondé dans nos divers travaux.



Echelle.: 0,10 (1/10)

dimensions en millimètres

AB .:	560	GA .:	1050
BC	520	GB	850
CD	370	GC	735
DE	460	GD	860
EF	290	GE	830
FG	580	GF	580
GA	1050		

Figure 2 : Gravures de Croce (commune de Pino). (Dessin Jean Orsatelli)

Les gravures sont disposées sur la partie de la roche présentant le clivage particulier au schiste. Ce clivage a été utilisé dans plusieurs cas pour obtenir la branche horizontale des croix.

La technique employée semble être le piquetage, ce qui donne une gravure en gouttière aux parois irrégulières, large de 15 à 20 mm et profonde de 10 à 50 mm. Deux ou trois croix sont surcreusées et lissées, action qui paraît plus récente<sup>10</sup>.

- Lieu dit *Piano Santa Croce*<sup>11</sup>

La roche gravée se trouve sur le rebord d'un abrupt rocheux haut de quelques mètres, terminant un petit plateau qui domine vers le nord-ouest le *Monte Minerbio* et vers le sud-ouest les ruines du hameau de *Ficaghjola*. L'altitude est de 400 m.

La roche précédente de *Petre Scritte* portant des croix gravées se trouve à 600 m vers le nord-est.

Côté ouest, la roche s'enfonce dans le sol, et vers l'est, elle est prise dans un amas de pierres, il n'est donc pas possible, sans pratiquer une fouille, de savoir s'il s'agit d'un affleurement rocheux ou d'une roche erratique. De même, sans fouille, on ne peut savoir si l'amoncellement de pierres, de forme subcirculaire et de 6 m de diamètre, qui la borde à l'est, est un simple tas de pierres provenant de l'épierrage du terrain environnant, autrefois mis en culture, ou bien correspond à un aménagement pré ou protohistorique, du type galgal.

La partie visible de la roche (cf. fig. 4) est de forme oblongue, elle mesure 1,60 sur 1,20 m. Sa surface est légèrement convexe. Les gravures se trouvent vers le sud. Elles sont disposées de part et d'autre d'une sorte de bassin creusé dans la roche. Ce bassin mesure 40 cm sur 17 et présente une profondeur maximale de 4,3 cm ; une petite rigole profonde de 8 à 10 mm le relie au bord de la roche.

A gauche de ce bassin, cinq séries de gravures linéaires dessinent six signes cruciformes très nets, parfois recoupés par des lignes droites ou courbes d'une gravure moins prononcée.

<sup>10</sup> Ici comme à Pino, une légende raconte que ces croix représentent le nombre de morts résultant d'un combat ayant eu lieu en cet endroit et opposant des gens de *La Barbalinca* avec ceux de *Ficaghjola* situé au-dessus de *Minerbio*.

<sup>11</sup> Nous remercions vivement Monsieur M. Mattei de nous avoir signalé cette roche, découverte alors qu'il recherchait les ruines d'une chapelle et d'avoir bien voulu nous y conduire pour nous permettre d'en faire le relevé.

A droite du bassin, une autre série de gravures linéaires dessine des traits qui se recoupent sans former de figure précise. En limite de cette série et tout à fait en bordure de la table rocheuse, une gravure moins nette et plus fine laisse deviner les lettres E et A séparées par deux petits traits verticaux. Toutes ces gravures, hormis le bassin, ont été obtenues par incision et présentant un profil en V.

Cette association, lignes incisées et bassin, est peu courante, ces deux formes de gravures ne sont peut-être pas contemporaines, quant aux fines incisions dessinant des lettres, elles sont indubitablement plus récentes.

- Deuxième roche gravée

A 400 mètres au nord-est de la précédente se trouve une deuxième roche portant des gravures. Rien ne la signale en particulier, elle n'occupe aucun point caractéristique du paysage<sup>12</sup>. A 100 m au-dessus du ruisseau de *Vallonga* et 50 m au-dessus de l'ancien chemin de Pino, c'est un affleurement rocheux présentant une surface oblongue très érodée, mesurant 1,60 m sur 0,90 m.

Les gravures sont aussi usées par l'érosion, certaines à demi effacées sont à peine décelables. Ce sont des gravures linéaires au profil en V, dessinant de simples traits pour la plupart. On n'observe que trois figures cruciformes, la plus nette a un bras qui se termine par une petite cupule.

- La carrière de *Teghja Fosca*

Toujours sur la commune de Barrettali, il est à signaler une quatrième roche gravée qui est sans rapport avec les précédentes, mais qui met bien en évidence le délicat problème de la datation de ces gravures.

Au-dessus du hameau de *Petricaggio*, dans une ancienne carrière de lauzes, un entablement rocheux présente une surface lisse en rebord de falaise, qui porte des gravures laissées par les carriers. Ces gravures représentent de simples traits, quelques rares initiales, quelquefois enserrées dans un cadre et au moins treize croix, dont les bras se terminent parfois par des triangles. Ces gravures d'époque récente (la carrière était encore exploitée il y a peu), procède de technique d'incision, mais pratiquée avec un outillage différent nettement plus performant donnant toujours un trait au profil en V mais bien plus fin et nettement plus régulier.

<sup>12</sup> Cette roche avait été signalée à M. Mattei par une personne de Barrettali, sans grandes précisions. Nous avons dû chercher assez longtemps avant de la découvrir.

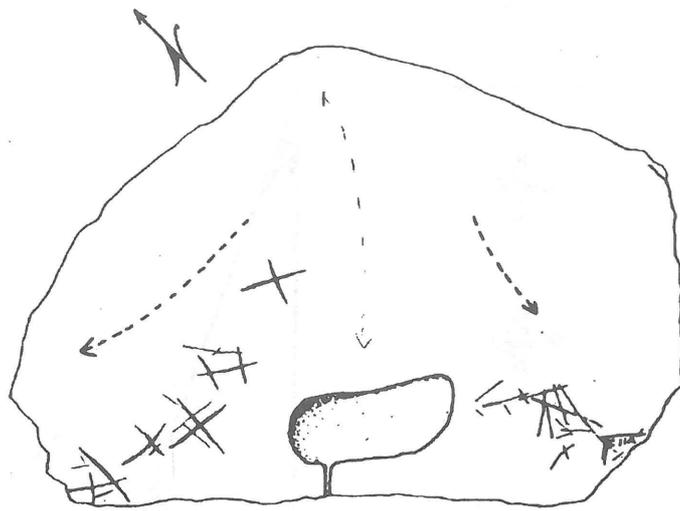


Figure 4 : Gravures de *Piano Santa Croce* (Barrettali)

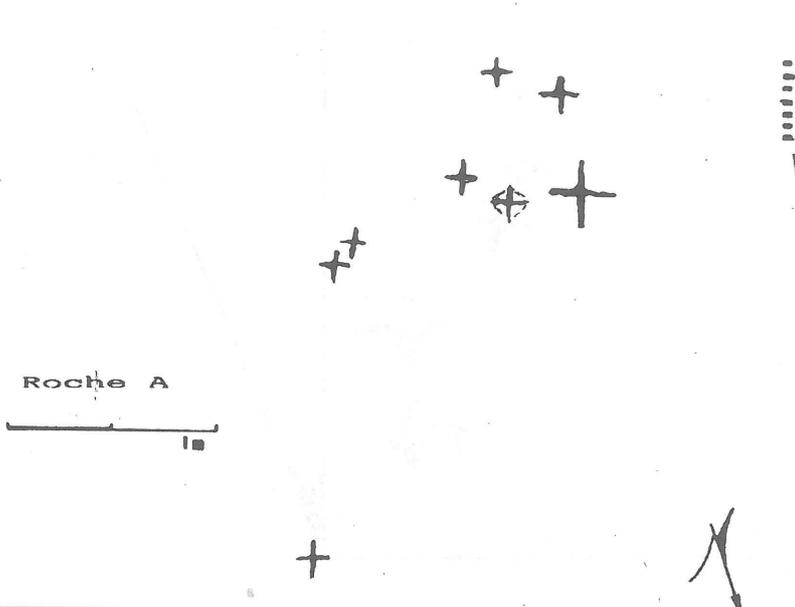
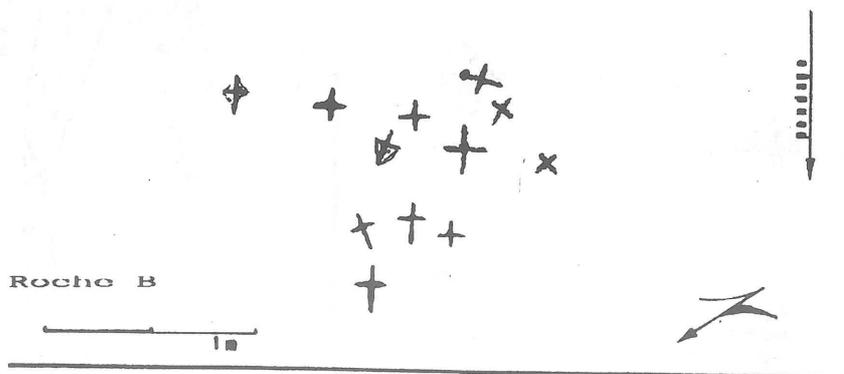


Figure 5 : Gravures de San Martino

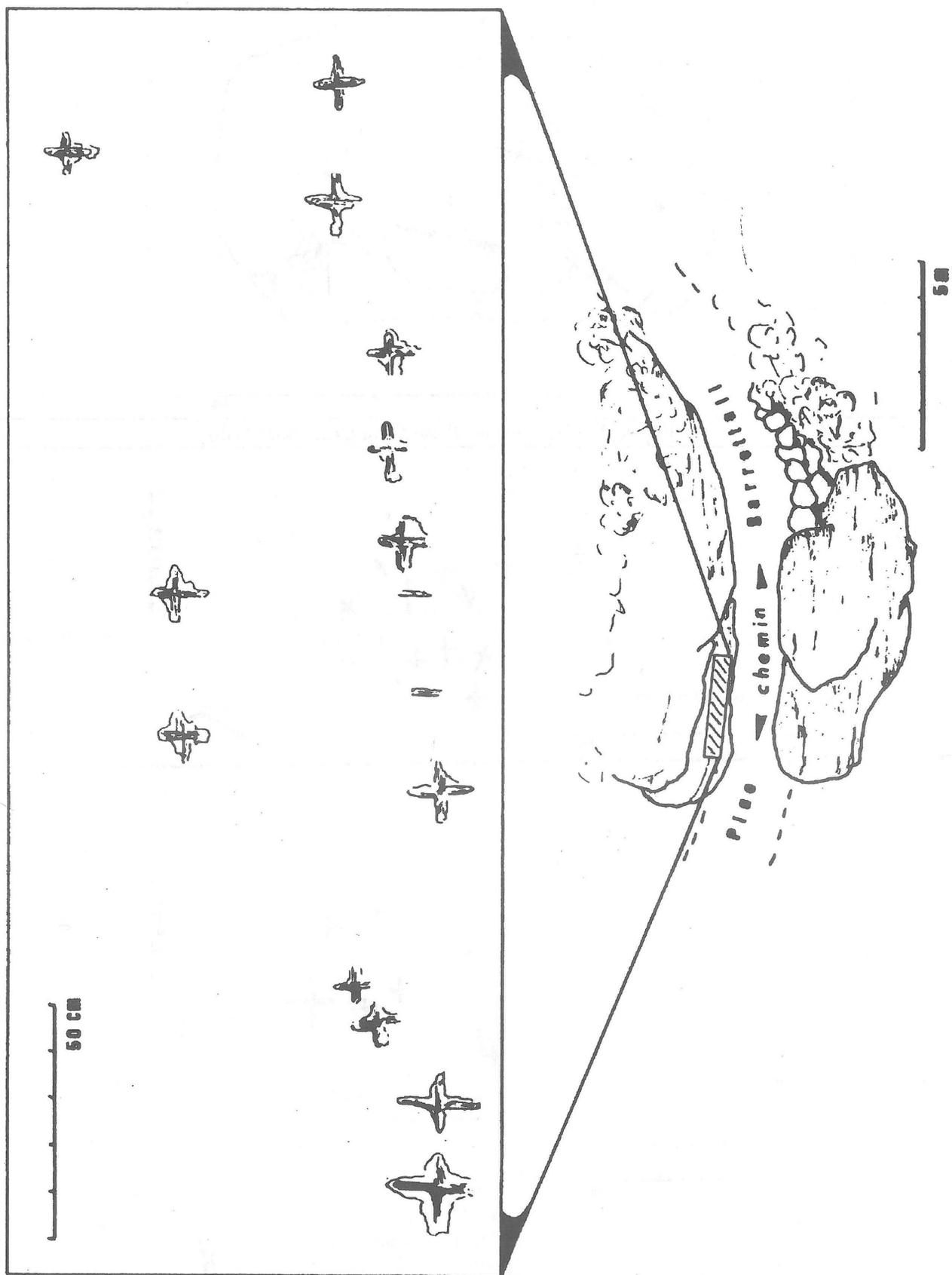


Figure 3 : gravures de *Petre Scritte* (Barrettali)

### Commune d'Olmeta Du Cap

Nous avons évoqué plus haut les peintures de la *Grotta scritta*, or, un second abri tout proche présente sur une avancée rocheuse une série de signes gravés, obtenus par incision, comportant de nombreux cruciformes. Mais

la roche a malheureusement été l'objet de multiples interventions, plus ou moins récentes, qui ont recouvert les signes les plus anciens.

### Commune de San Martino di Lota

Les gravures sont situées sur le chemin faisant communiquer par la *Bocca San Leonardo*, la vallée de San Martino avec celle de Farinole<sup>13</sup>. Le site est en bordure d'un ravin abrupt et domine vers le sud-est la vallée profonde du *Grigione*.

Les gravures se répartissent sur deux tables rocheuses en schiste, distantes l'une de l'autre d'une quinzaine de mètres (il existerait une troisième table que nous n'avons pu retrouver).

Les gravures dessinent exclusivement des croix. Elles sont souvent érodées et certaines traces sur la roche laissent supposer que quelques-unes ont disparu sous l'effet de l'érosion. La première table A (cf. fig. 5) porte huit croix bien visibles, dont une est surcreusée à l'intérieur d'un carré. La deuxième table B en porte douze. Une est inscrite dans un losange irrégulier, une autre a son bras inférieur inscrit dans un V, enfin une troisième présente une branche légèrement cupulée.

La gravure a probablement été obtenue par piquetage, les bords sont irréguliers, les fonds ne sont pas lisses ; la largeur du trait est en moyenne de 3 cm pour une profondeur de 1,5 cm.

Comme à Pino et en d'autres lieux, court une légende racontant que ces croix représentent le nombre de morts résultant d'un combat ayant eu lieu à cet endroit... il y a longtemps...

### Commune de Santa Maria di Lota

Lieu dit *Petra Scritta*

La roche portant les gravures est située sur le chemin partant de la même vallée de San Martino, mais rejoignant par la *Bocca d'Antigliu*, la vallée d'Olmeta du Cap. Elle se trouve en contrebas d'une petite chapelle dédiée à Saint Jean. On signale ici également une autre roche gravée, située plus près du col, mais nos recherches pour la retrouver sont restées vaines.

La *Petra Scritta* est un affleurement tabulaire en roche schisteuse de 2 m sur 0,60 m. Il

<sup>13</sup> Nous remercions Mademoiselle Estelle Medori qui nous a permis de retrouver ces roches gravées, à San Martino et à Santa Maria di Lota.

épouse le sens de la pente et à une des extrémités, une partie des gravures était cachée par le ruissellement des eaux.

Pratiquement toute la surface de la roche est recouverte de traits rectilignes qui se coupent et forment ainsi un certain nombre de figures (cf. fig. 6). La gravure a été obtenue par incision ; certains traits sont très nets, d'autres, plus érodés, laissent penser que des gravures sont plus anciennes que d'autres. Dans ces entrecroisements multiples, on peut reconnaître différents motifs autres que les simples traits : une étoile, cinq soléiformes, quelques quadrillages et de nombreuses croix.

### Conclusion

Ces gravures qui s'étagent de 230 m à 820 m, sont généralement situées à proximité de grands chemins (cinq roches sur huit) et dans des lieux d'où la vue s'étend sur un large horizon. Elles se divisent en deux ensembles bien différents : les gravures linéaires, comportant des séries de traits incisés, qui en se recoupant peuvent former des croix et diverses figures ; et les gravures composées uniquement de croix, obtenues par piquetage.

Les gravures linéaires (*Piano Santa Croce*, *Grotta Scritta*, *Petra Scritta*) présentent les mêmes caractères et ont entre elles de telles similitudes que l'on peut penser qu'elles sont contemporaines. Ce type de manifestation n'est pas particulier à la Corse. On peut faire le rapprochement avec certaines roches gravées continentales (cf. fig. 7 : *Petra scripta*). Mais peut-on les rattacher à cet art schématique linéaire méditerranéen, qui s'étend de la péninsule ibérique à la Ligurie ? Celui-ci semble évoluer vers des représentations de plus en plus figuratives, ce qui permet à J. Abelanet<sup>14</sup> de proposer comme datation la fin de la Préhistoire, c'est-à-dire les derniers siècles avant notre ère. En Corse, en l'état actuel de la recherche, on n'observe pas une telle évolution, il serait donc hasardeux de faire rentrer nos roches gravées dans ce cadre chronologique.

Les croix de Pino et celles de Barrettali distantes d'environ 1 500 m à vol d'oiseau, présentent plus de similitudes entre elles. Toutes deux sont situées dans un endroit où le chemin s'engage dans un passage étroit entre deux roches et occupent la paroi verticale d'une de ces roches. Les croix de Luri et San Martino, au contraire, sont gravées sur des surfaces horizontales, à Luri, les croix sont cupulées et se trouvent sur une avancée tabulaire d'une paroi, à San Martino, elles sont sur de larges dalles en bordure du chemin et dans un espace découvert. Si on peut penser à une

<sup>14</sup> J. Abelanet. *Les roches gravées nord catalanes*. N° 5 du C. E. P. C. Rivista Terra Nostra. Prada 1989.

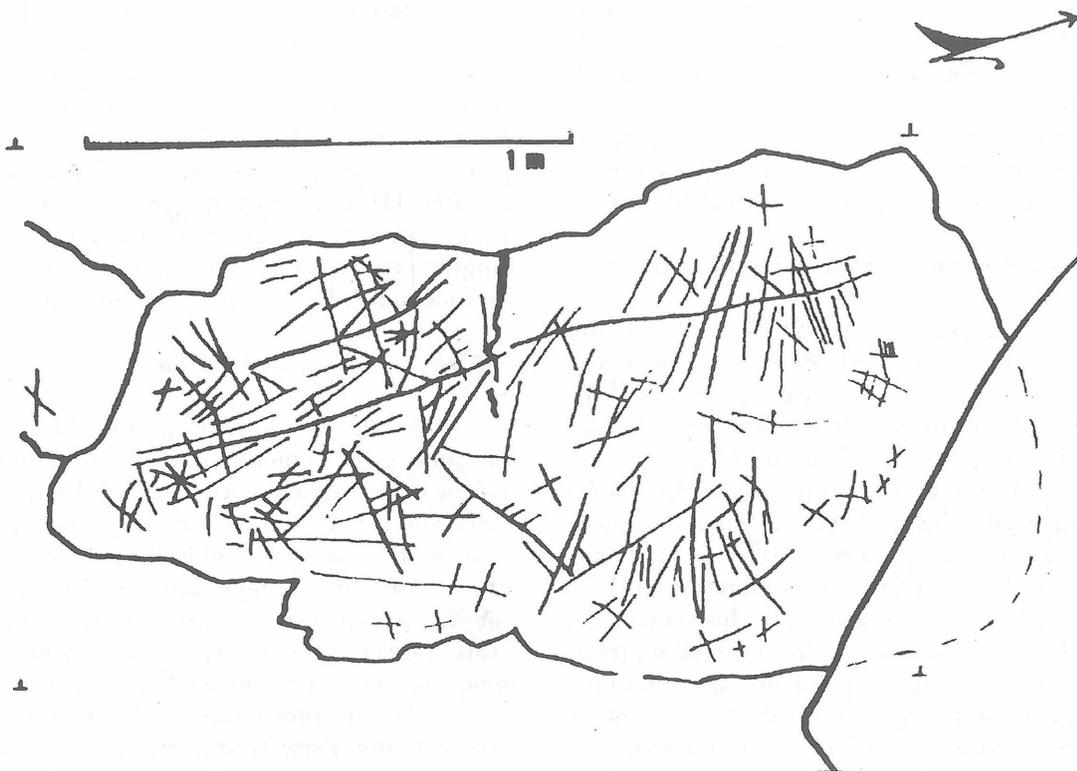


Figure 6 : Gravures de *Petra Scritta* (commune de Santa Maria di Lota)

contemporanéité pour les croix de Pino et Barrettali, celles de Luri et de San Martino ont peut-être été gravées à des moments différents. La croix évoque le symbole chrétien, mais ce signe cruciforme apparaît bien antérieurement et se retrouve, souvent associé à des cupules, dans de nombreuses manifestations du mégalithisme occidental (Cf. fig. 7 : *Roc de Bertran et Roc de les Creus*). Certains auteurs voient dans la croix une représentation anthropomorphe et pensent que « ces motifs schématiques stéréotypés possédaient une forte valeur rituelle, étaient chargés d'un important symbolisme religieux. »<sup>15</sup>. Si l'on admet cette interprétation, les gravures de Pino, Barrettali, Luri, San Martino, seraient donc antérieures aux gravures linéaires.

Il faudra sans doute attendre d'autres découvertes et des études poussées pour interpréter et situer chronologiquement nos gravures, mais nous ne pouvons laisser dans l'oubli ces témoignages des croyances d'un lointain passé.

### Bibliographie

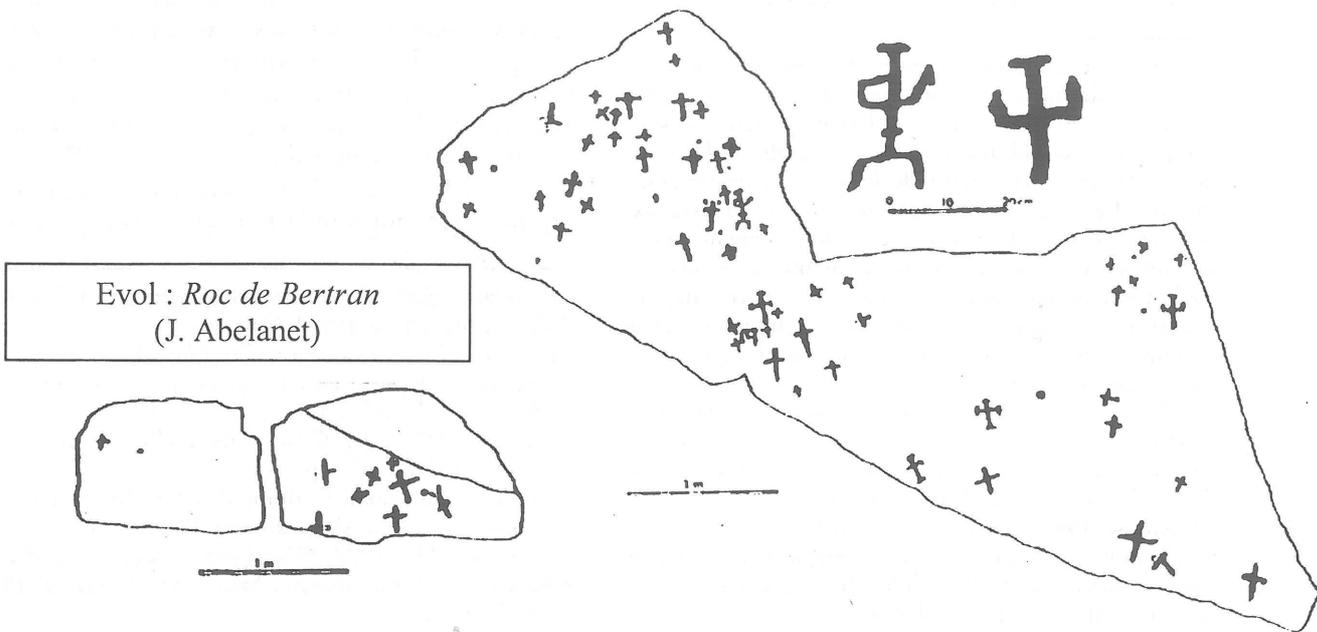
- L. Aquaviva : *Conclusions sur l'étude du matériel osseux de la sépulture de l'Age du Fer de Roja* (carte), Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, n° 652, 1978.
- R. Grosjean : *La Petra Frisgiata*, Etudes Corses, n° 6, 2<sup>ème</sup> trim. 1955.
- Ghj. Leoni : *L'incrucichjata*, ADECEC, Cervione, 1979.
- J. Magdeleine, R. Galup : *Bassin, cupules, gravures et polissoirs à Montepianu, Zuani*, Cahier Corsica n° 42-43, 1974.
- M. C. Weiss : *Les gravures rupestres de Corse*. Corse historique n° 15, 1954 ; *Préhistoire de la Balagne déserte*, Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse n° 581, 1966 ; *Les gravures rupestres de la forêt de Tartagine*. Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse n° 602, 1977 ; *Les gravures rupestres de Chiumi*, Cahiers Corsica n° 42-43, 1974.

<sup>15</sup> J. Abelanet. *Signes sans paroles. Cent siècles d'art rupestre en Europe occidentale*. Ed. Hachette. Poitiers/Ligugé. 1986.



Fontcoberta : *Petra Scripta* (d'après J. Abelanet)

Nohedes : *Roc de les Creus* (J. Abelanet)



Evol : *Roc de Bertran*  
(J. Abelanet)

Figure 7

## « LE RESCRIT DE VESPASIEN » UNE ÉTUDE ÉPIGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Frédérique Nucci

*Les sources écrites concernant l'histoire impériale de la Corse restent pauvres ; toutefois, l'épigraphie, complément indispensable aux données littéraires et archéologiques, nous renseigne sur la présence romaine dans l'île et plus particulièrement dans le Cap Corse.*

*Situé en mer Ligurienne et face à la Toscane, le Cap Corse, site géostratégique, est vite au cœur des enjeux ; il a su profiter, très tôt, de la romanisation.*

*C'est dans cette région, à Erbalonga<sup>1</sup>, que fut découverte en 1669 une plaque de bronze rectangulaire de 45 cm de hauteur et de 29,5 cm de largeur. Daté de l'année 72 de notre ère, le texte s'organise sur 22 lignes ; c'est certainement l'inscription la plus intéressante que l'on possède concernant la Corse<sup>2</sup>. Il s'agit d'un édit de Vespasien adressé à la « cité des Vanacini ».*

Le peuple des *Vanacini* est connu et localisé grâce au texte de Claude Ptolémée, géographe d'Alexandrie. Daté du 2<sup>ème</sup> siècle de notre ère, il s'appuie sur des sources d'époques plus anciennes et de type varié, et a donné lieu depuis le 16<sup>ème</sup> siècle à de nombreuses études<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Une présence romaine a été confirmée par un rebord de *dolium* découvert en surface par M. J. Pietri et Mme G. Moracchini-Mazel en 1974. Cette trouvaille au sud du parking actuel n'a pas été suivie de recherches archéologiques permettant de localiser sa provenance exacte. Les débouchés des deux petits ruisseaux mériteraient aussi d'être prospectés attentivement ; il est certain, en tout cas, que l'eau abondante et excellente de la fontaine du *Scalo* était connue des marins depuis l'Antiquité. Nous espérons que l'étude de cette inscription inspirera des archéologues pour explorer ce lieu chargé d'histoire.

<sup>2</sup> E. Esperandieu, 1893, *Inscriptions antiques de la Corse*, Bastia.

O. Jehasse, 1985, *Corsica Classica*, Textes Grecs et Latins, Thèse Volume III inscriptions.

O. Jehasse, 1986, *Corsica Classica*, La Marge.

C. Cazzona, D. Sanna, 1995, *L'épigraphie Sardo-Corsa in epoca romana*, Sassari, p. 48 à 52. (L'épigraphie giuridica : le tabulae di Esterzili e di Erbalunga).

R. Zucca, 1996, *La Corsica romana*, Editrice S'Alvure Oristano, p 262 à 265.

<sup>3</sup> P. Cluvier, 1624, *Sardinia et Corsica Antiquae*.

C. Muller, 1883, *Claudii Ptolemaei geographia*.

X. Poli, 1907, *La Corse dans l'antiquité et le haut Moyen Age*, Paris.

Dans le passage concernant la description de la Corse il énumère « douze ethnies vivant dans des bourgs » et place à l'extrême nord de l'île, les « Ouanakinoi » ou *Vanacini*, « ceux qui sont le plus au nord ».

Ptolémée apporte les renseignements les plus complets et les plus précis concernant l'organisation de la Corse au début de l'Empire. Le texte révèle un plan organisateur impliquant nécessairement une géographie administrative et retrace un moment important de la pensée romaine dans l'histoire de la Corse ; c'est ce que permet de confirmer l'étude de l'inscription de Vespasien trouvée dans le Cap Corse.

Riche en informations, la lecture de cette inscription soulève une double réflexion.

Nous apprenons qu'en 27 avant J. C., lors de son septième consulat, l'empereur Auguste accorde des privilèges en terres aux *Vanacini*. A cette époque, dans le Cap Corse comme dans toute l'île, les Corses vivaient encore dans les hauteurs, selon le système politico-économique des tribus, se méfiant de la mer. Ainsi, avec cette attribution de terres ils deviennent les premiers Corses connus installés en plaine. Cette occupation les rend voisins immédiats des habitants de la colonie de Mariana, fondée vers 100 avant J. C. par le général romain Caius Marius, à l'embouchure du *Golu*<sup>4</sup>.

A la fin du 1<sup>er</sup> siècle avant J. C., Auguste organise et administre le territoire insulaire, et la

M. Ascari, 1938, *La Corsica nelle carte geografiche di Tolomeo*, Archivio storico di Corsica.

M. Ascari, 1942, *La Corsica nell'antichità*, Roma.

A. Berthelot, F. Ceccaldi, 1939, *Les cartes de Corse de Ptolémée au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris.

J. Jehasse, 1976, *La Corse antique d'après Ptolémée*, Archéologia Corsica, n° 1, p. 143 à 170.

G. Moracchini-Mazel, R. Boinard, 1989, *La Corse selon Ptolémée*, Cahiers Corsica, 128-130, Bastia.

O. Jehasse, 1993-1997, *Géographie et linguistique, deux éléments de la romanité corse*, Archéologia Corsica, n° 18-19, p. 53 à 58.

O. Jehasse, 1996, *La romanisation de la Corse, une approche linguistique et archéologique*, Bulletin du centre romanistique n° 9, Nice, p. 9 à 23.

<sup>4</sup> F. Nucci, 1998, *La connaissance historique du site antique de Mariana*, Mémoire de Maîtrise, Université de Corse.

Corse connaît un développement économique. Cette attribution aux insulaires s'inscrit dans un vaste programme de délimitation des limites entre cités et dans la mise en place d'une cadastration ; il s'agit d'une réforme administrative de premier ordre.

Mais, cette organisation de l'espace sera contestée au siècle suivant par les vétérans de Mariana ce qui témoigne des difficultés d'adaptation des deux communautés. Afin de régler ces rivalités entre « cité corse » et « colonie romaine », les *Vanacini* sollicitent une intervention impériale.

C'est pourquoi, en 72 après J. C., l'empereur Vespasien répond à travers un édit au peuple capcorsin afin de régler le désaccord installé depuis la mort de Galba entre « vous (les *Vanacini*) et les habitants de *Mariana* ». Vespasien se félicite de la bonne administration du procurateur *Otacilius Sagitta* et déclare que le nouveau gouverneur, *Claudius Clemens*, a reçu des instructions afin de mettre un terme aux problèmes de limites ; l'envoi d'un arpenteur a permis de régler, en faveur des insulaires, ce litige, confirmant ainsi que le territoire est bien cadastré. La zone de contestation pourrait correspondre, comme le signale Jean Jehasse, au site appelé « *Mantinu* », au dessus de *Lupinu*, car « la colonie de *Mariana* s'arrêtait probablement au fleuve de *Bevinco*... »<sup>5</sup>. C'est une hypothèse à prendre en considération. Seule l'archéologie pourrait déterminer « les vicissitudes de cette zone tampon ».

L'empereur Vespasien semble désireux de remettre de l'ordre dans l'état des propriétés attribuées par Auguste. Une volonté exprimée pour la Corse mais également pour d'autres territoires. En effet, une inscription de Vespasien, concernant la colonie romaine d'Orange, datée de 77 de notre ère, nous apprend que l'empereur Vespasien charge le proconsul de la province de Narbonnaise, *L. Valerius Bassus*, de prendre les mesures nécessaires pour restituer au domaine public et à leurs propriétaires les terres attribuées par l'empereur Auguste (?) aux vétérans de la deuxième légion gallique par l'affichage d'un cadastre avec le montant des redevances afférentes à la location ou à la propriété des terres<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> J. Jehasse, 1987, *L'occupation du sol en Corse orientale durant l'antiquité*, BSSHNC, n° 652, p. 385.

<sup>6</sup> Trois fragments d'une plaque de marbre d'environ 0,39 m de haut sur une épaisseur de 3,4 à 6,6 cm pour une mesure total de 4,43 m. Cette inscription était fixée sur un mur par des tenons.

Le texte s'organise sur trois lignes: « *Imperator Caesar Vespasianus Augustus, pontifex maximus, tribunicia potestate VIII, imperator XVIII, pater patriae, consul VIII, censor, / ad restituenda publica, quae divus Augustus*

Ainsi, l'inscription témoigne du rôle important de la tribu des *Vanacini* dans ce mouvement de romanisation. En effet, l'empereur Vespasien commence son édit en s'adressant directement « aux magistrats et aux sénateurs de la cité des *Vanacini* ».

Le vocabulaire utilisé laisse penser que la communauté insulaire est intégrée dans les cadres administratifs de la société romaine, et qu'elle peut accéder à d'importantes fonctions notamment dans les cadres religieux. Vespasien indique les noms de *Lasemo* fils de *Leucanus* et *Eunus* fils de *Tomasus*, tous deux délégués de la tribu, avec pour titre *Sacerdos Augusti*.

La région du Cap Corse a livré une autre inscription signalant un *Eunus*, fils de *Tatus* et prêtre de César<sup>7</sup>. Ainsi, nous pouvons dire que dès le 1<sup>er</sup> siècle les *Vanacini* occupaient, par leurs charges sacerdotales, une place honorable dans la société romaine.

Une intégration confirmée par l'intérêt des Corses pour l'armée et surtout pour la marine ; facteur d'ascension dans la société. C'est ce que révèle une inscription indiquant qu'un vétéran originaire de la tribu des *Vanacini*, *M. Numisius Nomasius*, a obtenu, sous le règne d'Hadrien, un diplôme militaire daté du 18 février 129<sup>8</sup>. L'épigraphie nous renseigne fort bien à ce sujet et précise que de nombreux Corses s'enrôlaient dans les flottes de Misène et de Ravenne. Ainsi, par le biais de ces carrières militaires, la citoyenneté romaine s'ouvrait aux Corses.

(?) *militibus legionis II Gallicae dederat, possessa a privatis per aliquod annos, / formam proponi iussit, adnotato in singulis centiriis annuo vectigali, agente curam L. Valerio Ummidio (?) Basso, procos provinciae Narbonensis* ».

A. Piganiol, 1962, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, Gallia, XVI.

M. E. Bellet, *Orange antique*, Guides archéologiques de la France, p. 99.

<sup>7</sup> Dédicace à l'empereur Claude. « *Ti. Claudio Caesari / Augusto, Germanico, / pont(ifici) max(imo), tr(ibunicia) pot(estate), imp(eratori), co(n)s(uli) des(ignato) I. / Eunus Tati f(ilius), sacerdo[s] / Caesaris, de sua pecunia posu[it]* ». E. Esperandieu, *Inscriptions antiques de la Corse*, Bastia, pp 96-101, nr.I ; EE VIII, 804.

*Eunus*, fils de *Tatus*, semble appartenir à la même origine ethnique que les deux prêtres d'Auguste signalés dans le rescrit de Vespasien.

<sup>8</sup> Plaque de bronze trouvée à environ deux milles de Cremona au XVI<sup>e</sup> siècle.

« ... / *A(nte) d(iem) XII k(alendas) Mart(ias). P. Iuventio Celso II, Q. Iulio Balbo co(n)s(ulibus) / Ex gregale / M. Numisio Saionis f. Nomasio, Corso / Vinac(ino) / Descriptum et recognitum ex tabula / aenea, quae fixa est Romae in muro post / templum divi Aug(usti) ad Minervam* ».

R. Zucca, 1996, *La Corsica romana*, Editrice S'Alvure Oristano, p. 294-295.

Ces quelques lignes, inscrites sur du bronze, font progresser la connaissance et permettent de comprendre et de préciser le rôle des Capcorsins sous l'Empire. L'intégration des autochtones comme cadres dirigeants est la marque d'une romanisation réussie ; les *Vanacini* sont une « cité » « alliée » de Rome, et sans doute un des premiers municipes de la Corse romaine.

L'édit de Vespasien est le plus ancien témoignage d'une situation conflictuelle qui se déroule à l'intérieur de la société romaine entre insulaires et colons à propos de l'occupation de terres dans la plaine.

Dans ces contestations de limites l'empereur Vespasien tranchera pour les insulaires ; il « confirme les privilèges que le Dieu Auguste » leur avait accordés un siècle plus tôt.

Nous pouvons dire que la notion de droiture, de justice, est respectée par les gouverneurs et les magistrats. « Ces nouvelles garanties sont gages de paix pour la Corse romaine »<sup>9</sup>.

*Cette inscription permet ainsi de conclure à une volonté certaine de Rome d'organiser l'espace insulaire, un travail commencé au 1<sup>er</sup> siècle avant J. C., avec Marius, et qui s'est poursuivi au moins jusqu'à Vespasien, autre moment clé de la romanisation du Cap Corse et de toute l'île.*



<sup>9</sup> O. Jehasse, 1986, *Corsica Classica*, La Marge, p.48.

### LE RESCRIT DE VESPASIEN

IMP . CAESAR . VESPASIANVS . AVGVSTVS MAGISTRATIBVS . ET . SENATORIBVS .  
 VANACINORVM . SALVTEM . DICIT .  
 OTACILIVM . SAGITTAM . AMICVM . ET . PROCVRATOREM . MEVM . ITA . VOBIS .  
 PRAEFVISSE VT . TESTIMONIVM . VESTRVM . MERERETVR DELECTOR .  
 DE . CONTROVERSIA . FINIVM . QVAM . HABETIS . CVM . MARIANIS . PENDENTI .  
 EX . IS AGRIS . QVOS . A . PROCVRATORE . MEO . PVBLILIO . MEMORIALE .  
 EMISTIS .  
 VT . FINIRET . CLAVDIVS . CLEMENS . PROCVRATORE . MEVS . SCRIPSI . EI . ET .  
 MENSOREM . MISI .  
 BENEFICIA . TRIBVTA . VOBIS . AB . DIVO AVGVSTO . POST . SEPTIMVM .  
 CONSVLA .  
 TVM . QVAE . IN . TEMPORA . GALBAE . RETINVISTIS . CONFIRMO .  
 EGERVNT . LEGATI  
 LASEMO . LEVCANI . F . SACERD . AVGEVNVS . TOMASI . F . SACERD . AVG . C  
 ARRVNTIO . CATELLIO . CELERE . M . ARRVNTIO . AQVILA . COS . III . IDVS .  
 OCTOBR .

*Imp(erator) Caesar Vespasianus Augustus / magistratibus et senatoribus / Vanacinorum salutem dicit. / Otacilium Sagittam amicum et procuratorem meum ita vobis praefuisse / ut testimonium vestrum mereretur / delector. / De controversia finium quam habetis cum Marianis pendenti ex / is agris quos a procuratore meo / Publilio Memoriale emistis ut / finiret Claudius Clemens procurator meus scripsi ei et mensorem / misi. / Beneficia tributa vobis ab divo / Augusto post septimum consulatum quae in tempora Galbae retinivistis confirmo. / Egerunt legati / Lasemo Leucani f(ilius) sacerdos Aug(usti), / Eunus Tomasi f(ilius) sacerdos Aug(usti), C. Arruntio Catellio Celere, M. / Arruntio Aquila co(n)s(utibus). III idus octobr(es).*

Aux magistrats et aux sénateurs de la cité des Vanacini l'empereur César Vespasien, salut.

Je suis heureux qu'Otacilius Sagitta, mon ami et mon procureur, vous ait administré de telle façon qu'il ait mérité votre bon témoignage.

J'ai chargé mon procureur Claudius Clemens de terminer la question des limites qui est pendante entre vous et les habitants de Mariana, à propos des champs que vous avez acquis de mon procureur Publius Memorialis ; je lui ai écrit à ce sujet et je lui ai envoyé un géomètre.

Je confirme les privilèges que le divin Auguste vous a accordés après son septième consulat, et dont vous avez joui jusque ici sous Galba.

Vos délégués, Lasemo fils de Leucanus, et Eunus fils de Tomasus, l'un et l'autre prêtres d'Auguste, se sont acquittés de leurs missions le 4 des ides d'Octobre, sous le consulat de Gaius Arruntius Catellius Celer et de Marcus Arruntius Aquila.

( E. Esperandieu. 1893. *Les inscriptions antiques de la Corse*. Bastia, pp. 101-120. CIL X 8038).

*suite de p 35*

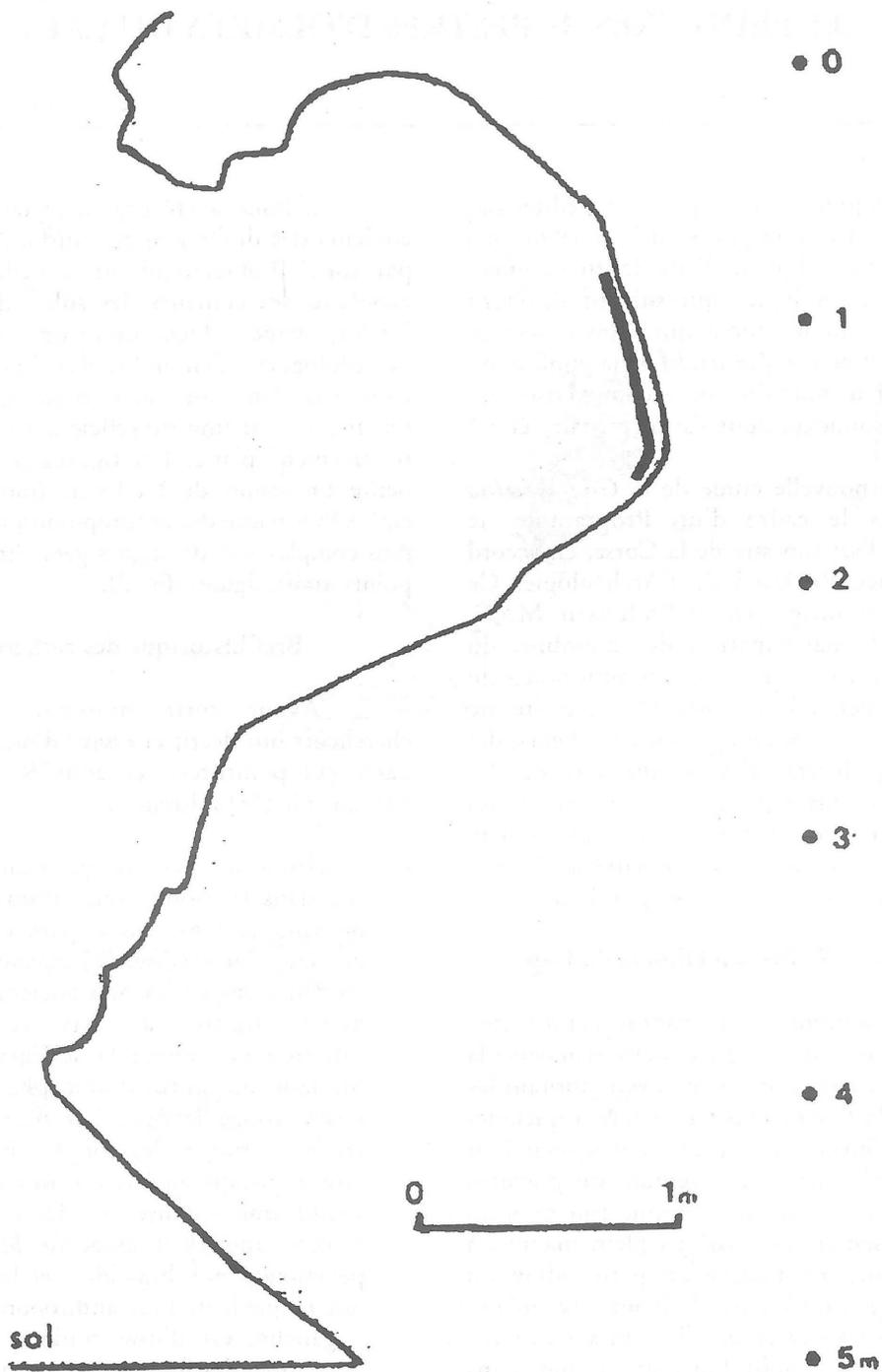


Figure 1 : Coupe de la *Grotta Scritta I* et position des peintures (traits épais)  
M.C. Weiss, d'après P. Neuville.